

GAD 1002 Conception et déploiement de système de gestion documentaire

Hiver 2019

Responsable : Marie-Josée Allard

Descriptif du cours

Ce cours se veut un tour d'horizon des différents aspects tant théoriques que pratiques de la problématique de l'application des technologies de gestion des documents pour les documents analogiques et numériques. L'utilisation efficace de ces technologies nécessite d'aborder les activités de gestion documentaire d'un point de vue d'affaires, ce qui questionne les conceptions habituelles du travail des disciplines du domaine documentaire, au premier chef l'archivistique. Comment ces technologies peuvent-elles être utilisées afin d'aider les gestionnaires de documents et les archivistes à mieux camper leurs activités dans le monde électronique? Quelles sont les limites de ces outils?

À mi-chemin entre une perspective théorique sur les disciplines du domaine documentaire et une perspective pratique sur son implantation, le cours tentera d'établir les repères nécessaires pour évaluer correctement les moyens techniques et organisationnels qu'offre actuellement le marché de la GED comme ceux mis à leur disposition par les organisations. Les étudiants seront ainsi mieux en mesure d'en évaluer la pertinence et d'établir des stratégies réalistes d'analyse et d'intervention en matière de gestion électronique des documents dans les organisations.

Objectifs généraux

1. Connaître l'univers des technologies de la gestion des documents électroniques.
2. Maîtriser les principaux éléments autour desquels s'articule l'intervention en gestion électronique des documents dans les organisations: le cadre normatif, les principales méthodes et techniques, les technologies, ainsi que les acteurs et les rôles.
3. Comprendre la perspective d'affaires et de gestion propre à la dynamique d'intervention et de déploiement des ressources technologiques dans les organisations.

Fonctionnement

Ce cours est offert en ligne via [monPortail](#).

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur « Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) » doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'informations, voir la Procédure de mise en application des accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca>.

Évaluation

- Participation au forum : 10 %
- Travail sur l'analyse des besoins : 20 %
- Travail sur la sélection d'une solution : 15 %

- Travail sur le déploiement d'une solution : 20 %
- Examen final écrit : 35 %

Bibliographie

Une bibliographie sélective sera disponible sur le site de cours.

Évaluation du cours

En conformité avec la Politiques de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval, il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation. Votre opinion est très importante, car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

[Compétence langagière](#)

[Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental](#)

[Politique d'évaluation des études](#)

[Politique d'évaluation du français](#)

[Politique sur le plagiat](#)

[Politique de révision de notes](#)

[Évaluation du cours](#)